

CR - Groupe de travail Métropole n°8
04/02/2016 – 10h30-15h | 22 rue Joubert – 75 009 Paris

Etaient présents

- Bernard CARRIERE, Président - Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
- Gaëlle CHAPON, Directrice - Conseil de développement économique et social du pays et de la métropole de Rennes
- Sandrine DELSOL, Directrice de projet - Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
- Valérie GREMONT, Animatrice - Conseil de développement de Plaine Commune
- Guy JOURDEN, Président - Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
- Maryse LARPENT, chargée de mission - Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
- Pierre LEFEBVRE, chargé de mission - Conseil de développement de Toulouse Métropole
- Yves LONDECHAMP, Président - Conseil de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Marie-Christine SIMIAND, Vice-Présidente - Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole
- Florence TISSEYRE, chargée de mission - Conseil de développement de Montpellier Méditerranée Métropole
- Danielle VIGIER, membre du Conseil de développement de Plaine Commune
- Gérard ZABINI, membre du « Conseil de développement du Pays d'Aix »
- Co-animateurs : Jean FREBAULT et Gérard FLAMENT
- Présentation de Alexandra VIDAL, nouvelle chargée de mission de la CNCD, arrivée en janvier 2016 pour succéder à Anne-Sophie PAWLOWSKI

1) Echanges d'informations sur la mise en place des nouveaux Conseils de développement dans le cadre des métropoles et l'application de la loi NOTRe

a) Strasbourg

Le **Conseil de développement de l'eurométropole de Strasbourg** a été créé par délibération en janvier 2015. Installé au début de l'été 2015, le CD est composé de 114 membres répartis en 3 sous-groupes :

- 57 **citoyens** choisis parmi 425 candidatures
- 40 **personnalités ressources**
- 17 **partenaires allemands et européens.**

Les membres ont un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Le Président est désigné par le président de l'Eurométropole de Strasbourg. Un **comité de coordination** composé de 24 membres volontaires a été constitué.

2 saines sont en cours sur la transition énergétique et le numérique, pour lesquelles des **équipes projet** ont été formées.

Les membres se réunissent également dans le cadre de trois **groupes de travail** :

- une thématique transversale : la communication

- PLU (saisine fin 2015 à la demande du Président, avis attendu début mars)
- autosaisine sur la solidarité, lien social.

Concernant la question des moyens, l'eurométropole a attribué un budget de 50 000 € au CD (10 000 € ont été utilisés). Pour 2016, le CD dispose d'un budget de 45 000 €. En matière de moyens humains, le CD dispose d'une **direction de projet** (0,8 ETP). Le CD bénéficie également de l'appui des collaborateurs de l'eurométropole.

Particularités :

- Un choix de mettre les membres sur un pied d'égalité (le CD ne fonctionne pas avec des collègues, mais en groupes de travail et en équipes projet).
- Une volonté de ne pas reproduire le vocabulaire de l'institution (exemple de la mise en place d'un comité de coordination à la place d'un bureau).
- Son caractère transfrontalier et européen avec la présence de membres allemands et des institutions européennes présentes à Strasbourg.

Les attentes vis-à-vis du Conseil de développement sont fortes :

- Faciliter l'appropriation du territoire de l'eurométropole comme un bien commun partagé
- Prendre en compte la dimension transfrontalière
- Réfléchir à la place de l'eurométropole de Strasbourg dans le contexte de la création de la nouvelle grande région.

Problématiques soulevées :

- Seule une moitié des membres est engagée dans les groupes de travail ou équipes projet. Comment mobiliser les autres membres du CD pour les inscrire dans la dynamique ?
- Quelle est la place du CD aux côtés de l'exécutif : comment éviter tout risque d'instrumentalisation par le pouvoir politique ?
- Comment positionner le CD vis-à-vis des maires des communes de l'eurométropole et des animateurs des conseils de quartiers ?
- Quels liens établir avec le nouveau CESER et avec la conférence des CD d'Alsace, Ardennes, Lorraine ?
- Comment renforcer l'implication des partenaires allemands ?

b) Montpellier

Le **CoDe Montpellier Méditerranée** créé il y a moins d'un an est en phase de structuration. 6 **commissions thématiques** ont été créées en réponse aux 6 piliers de la stratégie de développement économiques définis par la métropole : santé, développement numérique et innovation, mobilité et transports, développement touristique, agro-écologie et alimentation, culture et patrimoine.

A sa création, le CD comptait 200 membres choisis par le cabinet, il a été élargi à 50 membres supplémentaires sur proposition de la présidente.

2 axes de travail ont été définis :

- L'attractivité du territoire
- La transition numérique

Le CD a vocation à devenir un **laboratoire d'idées**, de permettre d'aller au-delà des réflexions engagées par la métropole.

Le CD a été saisi par la métropole sur 5 grandes thématiques : la construction de Montpellier Métropole Territoire, l'implantation des entreprises, l'optimisation des dépenses et des recettes publiques la transition énergétique et l'image de l'alimentation.

Concernant les moyens, le CD disposera d'un budget en 2016 de 50 000 € (principalement pour créer un site Internet et organiser des conférences). En matière de moyens humains, une chargée de mission rattachée à la DGS assure les relations avec le CD et une chargée de mission à temps complet sera recrutée en mars.

Particularités :

- Une volonté de casser les codes, avec des membres plutôt jeunes et la présence d'entrepreneurs, qui apportent des manières de travailler différentes.
- Le travail entre la métropole et le CD est très imbriqué : chaque commission est appuyée par un cadre de la métropole.
- Un travail de co-construction de projet avec Toulouse, une dynamique engagée l'été dernier, en parallèle à la signature d'un accord-cadre de coopération entre les 2 métropoles.

Problématiques soulevées :

- Comment motiver les membres peu présents lors des commissions, en structurant davantage le travail ?
- Quelle est la place du CD aux côtés de la métropole ?

c) Rennes

Le CODESPAR est une **association**, agréée **comité de bassin d'emploi** par l'Etat dès son origine il y a 30 ans. Il s'est transformé avec la loi Voynet pour devenir le Conseil de développement de l'agglomération et du pays de Rennes. Depuis fin 2015, le CODESPAR a été saisi sur ses **perspectives** d'évolution vers un Conseil de développement, type « Loi NOTRe » parallèlement à une réflexion engagée également par les élus.

Les enjeux sont multiples :

- trouver une **hybridation** pour répondre aux attentes de la société civile organisée et à celles des partenaires sociaux
- ouvrir davantage le CODESPAR à des **thématiques sociétales**
- être davantage **représentatif de la diversité** des acteurs du territoire.

Problématiques :

- *Comment renouveler les missions et la mobilisation tout en préservant les acquis construits avec les acteurs « historiques » du CODESPAR ?*
- *Comment inventer de nouvelles formes de dialogue avec les élus qui vont quitter le CODESPAR (collège associé jusqu'à présent) ?*

Concernant les moyens, l'association a 3 salariés et un budget de fonctionnement de 180 000 €. Le financement de l'association est assuré par la métropole, la région, le pays, la Maison de l'Emploi et les cotisations.

d) Brest

En 2015, le Conseil de développement de l'agglomération et du Pays de Brest est devenu **Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest**. Le nombre de membres s'est élargi de 80 à 150, répartis en **3 collèges** : développement économique, société et personnalités qualifiées. Un **Bureau** de 34 membres a été constitué.

Particularités :

- A l'échelle du Pôle métropolitain du Pays de Brest, le CD est associé à l'élaboration du SCOT, aux projets du territoire des E.P.C.I. et contrats de partenariats avec la Région Bretagne (Financements régionaux, nationaux et européens tels que FEDER, LEADER, FEAMP)
- En ce qui concerne la Métropole, le CD participe au comité de pilotage de la stratégie métropolitaine de développement économique, il est consulté sur la

stratégie numérique et est saisi sur le rapport développement durable de la métropole et de la ville de Brest

- Le CD est également sollicité par le Département du Finistère et les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

e) Grenoble

Le conseil métropolitain de Grenoble a adopté en novembre 2015 2 délibérations sur la participation citoyenne et la **refonte du Conseil de Développement**.

Un appel à volontaires auprès des acteurs du territoire et habitants, a été lancé le 1er décembre afin d'identifier les parties prenantes de la nouvelle composition du Conseil de développement métropolitain et de la Commission Consultative des Services publics locaux, instances consultatives réglementaires de la Métropole.

La perspective de mise en place du nouveau Conseil de développement est planifiée à fin mars / début avril avec une plénière d'installation.

Des transformations sont dès à présent observables :

- Une réduction du personnel : 0,5 ETP X 2 au lieu de 2 ETP.
- La présidence du Conseil sera élue pour la première fois et non plus nommée par le Président de l'intercommunalité.

Problématiques évoquées :

- Les 2 délibérations entretiennent un sentiment d' « être noyé » au sein des outils de la participation.
- Le fait que le Président du CD ne soit plus désigné donne le sentiment d'une **distanciation par rapport aux élus**
- Une partie du milieu économique refuse de siéger au CD face à une baisse proportionnelle du nombre de sièges : l'élargissement du CD à 120 membres ne prévoit pas une augmentation du nombre de sièges au collège économique.

f) Marseille-Aix

Depuis 4 ans, les conseils de développement du Pays d'Aix, de Marseille Provence Métropole, du pays d'Aubagne et de l'Etoile et le Comité de consultation de l'Ouest Etang de Berre travaillent ensemble pour préparer leur fusion.

Ils ont proposé aux EPCI un projet pour l'organisation et le fonctionnement du « conseil de développement de la métropole ». Le projet prévoit 170 à 180 membres, dont 2/3 issus des CD territoriaux et 1/3 de personnalités et représentants des institutions et organisations socioprofessionnelles.

La situation d' « imbroglio politique », avec un arrêt du Conseil d'Etat attendu le 11 février, met en suspens la création du CD à l'échelle de la métropole. Les CD poursuivent leurs réflexions dans l'attente d'une stabilisation de la situation.

g) Grand Paris

Les conseils de développement franciliens ont été suspendus du fait de la mise en œuvre de la nouvelle architecture institutionnelle au 01/01/2016 : création de la métropole du Grand Paris et de ses échelons infra-métropolitains, les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ; refonte de la carte de l'intercommunalité dans la partie dense de la deuxième couronne. Dans ce contexte :

- les élus de Plaine Commune ont décidé le maintien du CD, bien que la loi n'oblige pas à créer un conseil de développement auprès des EPT.
- les conseils de développement des EPCI de grande couronne (Saint-Quentin-en-Yvelines, Sénart, Mantes en Yvelines,...) sont en re-création du fait de la dissolution des anciens EPCI et la création de nouvelles intercommunalités.

- la ville de Paris, finalise sa mise en place d'un CD, constitué d'une diversité de collèges dont un collège d'habitants.

En parallèle, en vue de la création du CD de la Métropole du Grand Paris, prévu par la loi MAPTAM, un travail de réflexion a été mené au niveau de la coordination régionale concernant le positionnement de ce conseil. Un document de propositions a été présenté à des élus de Paris Métropole et a été reçu positivement. La proposition est que le CD métropolitain soit constitué et travaille en synergie avec les CD des territoires infra-métropolitains et les CD extra-métropolitains.

h) Toulouse

Le Conseil de développement créé il y a 3 ans a connu peu de changement avec la création de la métropole. Néanmoins, les rapports au sein du CD se sont tendus entre les "loyalistes" et les membres qui trouvent que la Métropole les instrumentalise sans contrepartie. En effet, le CD a répondu à 2 saisines importantes - sur l'emploi et sur la politique de la ville (plus une auto saisine sur l'agriculture périurbaine) - dans le courant 2015 ce qui démontre une capacité de travail, mais les retours des élus sont peu nombreux. Par ailleurs, concernant la question des moyens, le budget du CD est en baisse (une diminution de 20 % en 2015) et en matière de moyens humains, le CD bénéficie de 1,5 ETP, ce qui est en dessous des moyens des métropoles de rang équivalent.

Particularités :

- Depuis 6 mois, le CD organise des groupes de travail et conférences ouverts à des personnes extérieures, ce qui a permis de recruter des personnes plus jeunes et motivées, qui sortent du cadre de la représentation institutionnelle.
- La moyenne d'âge du CD est de 56 ans.

i) Lille

La mise en place de la Métropole européenne de Lille s'est faite à territoire constant. Le Conseil de développement a été pérennisé dans sa forme antérieure. Toutefois un Vice-président en charge de la Métropole citoyenne a été désigné au sein du bureau de la MEL. Il est l' élu référent du Conseil de développement. Le Cadre de coopération régulant les relations entre le Conseil, les élus et les services a été actualisé en laissant notamment une grande autonomie au Conseil dans ses auto-saisines et son fonctionnement.

j) Lyon

La composition du Conseil de développement, mis en place en mai 2015 par délibération de la nouvelle Métropole, a évolué vers une hybridation renforcée entre société civile organisée et citoyens. La nouvelle Présidente met en avant le **croisement des engagements civiques** comme un des rôles prioritaires du Conseil de développement.

Un évènement participatif intitulé le « **Grand rendez-vous de la Métropole** » sera organisé en décembre 2016 par le CDD avec l'appui de la Métropole, autour de la question de l'emploi et des thématiques. A travers une série d'ateliers thématiques et territoriaux, l'évènement vise à mobiliser les forces vives de la métropole et créer une dynamique pour fédérer les ressources. Les services de la métropole sont associés à l'évènement et participeront aux ateliers.

2) Accompagnement de la création éventuelle de nouveaux Conseils de développement dans les territoires voisins

La CNCD va mettre en place une « **ingénierie de projet** » dans les prochains mois, afin d'informer les élus sur l'article 88 de la loi NOTRe et les « rassurer » sur la mise en place des CD. Une **boîte à outil** sera donc proposée, **sa diffusion** s'appuiera sur des relais au niveau des

territoires qui accompagneront également la création des CD. Une organisation est donc à construire avec des relais au niveau régional voire infra-régional

L'ingénierie de projet peut s'appuyer sur le travail réalisé dans le cadre du groupe de travail évaluation des bilans en 2014.

Initiatives locales :

- La publication des Actes de la 1^{ère} rencontre régionale des CD d'Auvergne-Rhône Alpes démontre une volonté de travailler en réseau au niveau régional. Le CD de Grenoble a également constitué un annuaire qui permet d'identifier les CD.
- En Bretagne, des étudiants ont été missionnés pour faire une monographie des 21 CD, dans le cadre de la coordination régionale.
- L'élargissement à la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais-Picardie de la Coordination régionale avec le lancement d'une démarche d'interpellation des responsables régionaux (Président du CR, du CESER, du Préfet) et accompagnement proactif des conseils à mettre en place.

3) Questions diverses

Le travail de création de fiches-repère sur les CD de métropoles initialisé par le Codespar est à enrichir : chaque conseil de développement est appelé à y contribuer. De nouvelles rubriques vont être ajoutées : nombres de communes, population, gouvernance, principales contributions des dernières années, sujet de satisfaction maximum / insatisfaction maximum,...

Ce document sera envoyé aux membres du groupe de travail, afin que chaque CD puisse le compléter et envoyer sa contribution avant la prochaine réunion du mois de mai.

Il est convenu que le document reste au stade actuel interne aux membres du GT métropole. Par la suite, on examinera la possibilité d'étendre ces fiches à l'ensemble des CDD de la Coordination nationale

Prochain groupe de travail : Jeudi 12 mai de 10h30 – 15H